

Publié le 30 janvier 2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70Date de convocation :
16.01.2026
Date d'affichage
16.01.2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	31
Titulaires	28
Suppléants	3
Pouvoirs	5
Votants	36
Quorum	
	23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Thomas LEROY, Jacques-Yves OUIN, Marianne TURPIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Alexandra LEPINAY, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Florence GUÉRIN (pouvoir à Thomas LEROY), Lydie MAIGRET (pouvoir Jacques-Yves OUIN), Ann BAUGAS, Nathaly MONROCOQ, Florence SERANDOUR, Sophie de GIBON, Éric DUVAL, Stéphane AMILCAR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT (pouvoir à Daniel BUISSON), Michel CRUCHON (pouvoir à Patricia LECOMTE), William HERFORT, Stéphane CASTEL, Alain BOHEME, Laurence MORIN.

Secrétaire de séance : Jacques-Yves OUIN

Délibération n° 2026/3**Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Validation et plan de financement de la piste cyclable Frénouville/Bellengreville**

Lors du vote du budget, le Conseil communautaire a validé le projet et une enveloppe financière avait été prévue pour débiter l'étude de ce tronçon. Inscrite dans le schéma directeur des pistes cyclables, une pré-étude a été demandée pour l'aménagement d'une piste cyclable entre Frénouville et Bellengreville au cabinet TECAM. Le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 280 000 € HT.

Considérant la nécessité d'établir un plan de financement pour demander les subventions aux partenaires financiers, il convient aujourd'hui de proposer un plan de financement et d'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à ce projet.

Coût projet	Montant HT	Financeurs	Assiette éligible	% sollicité	Montant de subvention
Etudes diverses	15 000,00 €	Département	331 800 €	57,37%	190 340,60 €
MOE	16 800,00 €	Région	331 800 €	15,07%	50 000,00 €
Travaux + imprévu	300 000,00 €				
Total	331 800,00 €	Montant subventions		72,44%	240 340,60 €
		AUTOFINANCEMENT		27,56%	91 459,40 €
		MONTANT TOTAL PROJET EN HT			331 800,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

↳ DE VALIDER le projet définitif tel que présenté ;

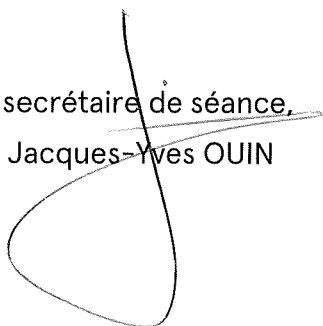
↳ D'ADOPTER le plan de financement prévisionnel ci-annexé ;

↳ D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jacques-Yves OUIN




Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr